



EMBARGO JUSQU'AU 16.12.2008

Grand-Rue 44 - case postale 156
Tél. 021 822 44 44 - Fax 021 822 44 29

Municipalité

Législature 2006-2011

Communiqué de la Municipalité No 17

Rolle, le 4 décembre 2008

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes :

Affaires du personnel

Après l'engagement de deux nouveaux collaborateurs entrés en fonction le 1^{er} décembre 2008, M. Pierre Juillet pour la Police administrative et M. Jean-Louis Pilet pour les Services techniques, la Municipalité a nommé au titre de chef du service des ressources humaines, de la culture et des affaires sociales, avec effet au 1^{er} mars 2009, M. Vincent Angehrn. Ce poste, nouveau, a été validé par Blanc Consultants et par l'approbation du préavis No 52 par votre Conseil, le 16 septembre 2008. M. Angehrn occupe actuellement la fonction d'administrateur du musée et de la Fondation de l'Elysée à Lausanne.

Horaires de fin d'année

Les bureaux de l'administration communale de Rolle et de l'agence AVS seront fermés du mercredi 24 décembre à 11h.30 jusqu'au lundi 5 janvier 2009 à 09h.00. La Municipalité et les collaboratrices et collaborateurs de la Commune vous adressent d'ores et déjà leurs vœux les meilleurs pour d'agréables fêtes de fin d'année.

Conseil régional du district de Nyon

L'acceptation par le Conseil communal du préavis No 55 le 25 novembre dernier, autorisant la Municipalité à demander son adhésion au Conseil régional, a fait l'objet d'un premier échange de correspondance et la proposition faite à Rolle par M. Romanens, président de cette association de communes, de siéger sans plus attendre au sein de son Conseil intercommunal. La Commune de Rolle dispose de 6 voix que la Municipalité a décidé de répartir entre les pouvoirs exécutif et législatif. Trois sièges (totalisant 3 voix) et trois postes de suppléants ont ainsi été "offerts" au Conseil communal. Représentée par son Syndic (porteur des 3 voix restantes), la Municipalité a en outre désigné M. Stéphane Zeugin en qualité de suppléant. La prochaine séance du Conseil intercommunal étant fixée au 10 décembre, invitation a été faite à M. le Président Bédert de désigner, avant cette date, la délégation issue de l'organe délibérant rollois.

La Municipalité a ainsi souhaité associer les membres du Conseil communal aux délibérations et travaux du Conseil régional dans un partenariat tangible et porteur de collaboration concrète pour la région.

Affaire Youssef Tagmouti

Par arrêt du 17 novembre transmis par notre avocat conseil, la 1^{ère} Cour de droit public du Tribunal fédéral a partiellement donné raison à la Commune en admettant que la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal avait outrepassé ses prérogatives en obligeant le Conseil communal de Rolle à accorder la naturalisation à M. Youssef Tagmouti. Ainsi que le précise Me Schlaeppli, le Conseil devra statuer une nouvelle fois sur cette demande, pour autant que le candidat la maintienne; si tel était le cas, il serait donc à nouveau reçu, à cette fin dès le mois de janvier prochain, par la commission consultative de naturalisation. Dans l'intervalle, la Commune est tenue de verser à son avocat les dépens imposés à la Commune à hauteur de Fr. 1'200.— selon l'arrêt du Tribunal cantonal du 23 avril 2008.

Green Bus Rolle

Afin de favoriser la promotion de cette nouvelle ligne de transport public, Car Postal organisera à ses frais un grand concours à l'occasion de la mise en service du GBR. A la clé, 3 abonnements annuels et plusieurs "lots de consolation". L'opération, au moyen de papillons distribués dans le public, se déroulera du 14 au 31 décembre; il s'agira de deviner quel animal prône à Rolle la *Green attitude*.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Belotti

Pascal Petter